

SEANCE DU 29 AOUT 2008

L'an deux mille huit et le 29 août à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune de Pointis-de-Rivière, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CASTEL, Maire.

Etaient présents : CASTEL, BEUVELOT, MARTUCHOU, FABARON, LACOMBE, DUPRAT, LASSERE, BORDONADA, BAQUE, THIEFFIN, CASTEX, CLAVERIE, DESCOINS, MARQUE.

Etait absente : PEYREIGNE (décédée).

Monsieur DUPRAT a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité. Le conseil passe ensuite à l'ordre du jour.

Location appartement école du Brocas

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement communal de l'école du Brocas est vacant et présente la demande de location formulée par Mlle MALET Laurette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la demande de location de Mlle MALET Laurette à compter du 1^{er} septembre 2008, moyennant un loyer mensuel de 420 euros, révisable le 1^{er} septembre de chaque année.

Location bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune loue des appartements communaux et qu'à chaque départ des occupants, le Conseil doit délibérer pour le choix d'un nouveau locataire et pour autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

Afin d'éviter de réunir le conseil pour ce simple motif, ce dernier, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à choisir les prochains locataires et à signer les contrats de location correspondants, et ce, jusqu'à la fin de son mandat.

Augmentation tarifs de la cantine

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de revoir les tarifs des repas de la cantine scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le prix des repas à :

- pour les enfants : 3 €
- pour les instituteurs : 4 €

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2008.

Adhésion de la commune de CANENS au SITPA

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de CANENS souhaite adhérer au Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Agées.

Monsieur le Maire propose donc de délibérer pour que le SITPA puisse étendre son périmètre de compétence à ce nouveau territoire.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte que la commune de CANENS soit intégrée au SITPA.

Commission appel d'offres

Cette délibération annule et remplace celle du 22 mars 2008

Monsieur le Maire propose d'annuler et de remplacer la délibération du 22 mars 2008 car il avait omis d'élire des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Monsieur le Maire propose donc de créer une commission d'appels d'offres pour la passation de marchés publics, conformément au Code des marchés publics.

Ont été élus :

Titulaires

- CASTEL ALAIN, Président
- LACOMBE Jacques
- BEUVELOT Pascal
- CASTEX Yannick

Suppléants

- DESCOINS Francis
- BORDONADA Béatrice
- BAQUE Sylvie
- THIEFFIN Jean-Marc

Alimentation en eau potable : Programme 2009

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'améliorer la desserte en eau des abonnés situés le long de la route de Martres qui rencontrent des problèmes de pression et de débit en périodes de pointe. Pour cela, il est nécessaire de prévoir le renforcement du réseau sur une longueur totale de 875 mètres. Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu sur le programme départemental 2007 une subvention pour un programme de travaux d'un montant de 49 000 €HT pour réaliser le renforcement de ce réseau sur 500 mètres (1^{ère} tranche).

C'est pourquoi, Monsieur le Maire envisage d'inscrire sur le Programme d'Alimentation en Eau Potable 2009, une 2^{ème} tranche de travaux qui consiste à renforcer le réseau sur les 375 mètres restants.

D'autre part, afin de sécuriser le système de production qui rencontre parfois des problèmes de dysfonctionnement (pannes des groupes de pompage ou de surpression), il est également prévu d'installer un poste de télésurveillance au niveau du réservoir de manière à ce que le gestionnaire du réseau soit immédiatement alerté lorsqu'une baisse anormale du niveau dans le réservoir est détectée.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de transmettre au Conseil Général une demande d'inscription sur le Programme d'Alimentation en Eau Potable 2009 d'un montant de 65 000 € HT. Cette inscription permettra de réaliser les travaux suivants :

- Renforcement du réseau d'eau potable en PVC 110 sur une longueur de 350 mètres sous la RD 34 (route de Martres) pour un montant de 60 000 €
- Fourniture et pose d'une unité de télésurveillance au réservoir du village pour un montant de 5 000 €

*subvention départementale (30 %)	19 500 €
*part communale	<u>45 500 €</u>
TOTAL HT	65 000 €
TVA 19.6 %	<u>12 740 €</u>
TOTAL TTC	77 740 €

Le Conseil Général abondera l'aide précitée par une subvention complémentaire servie en annuité au taux de 30 % sur la dépense subventionnable après réalisation des travaux et en fonction de l'emprunt contracté.

Où cet exposé, le conseil municipal :

- Approuve le programme des travaux proposé par Monsieur le Maire
- Approuve le plan de financement
- Sollicite du département une subvention en capital de 19 500 €HT
- S'engage à présenter l'année de programmation un dossier de demande d'attribution de subvention
- Habilité Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération
- S'engage à solder l'opération 3 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit la décision arrêtant la programmation
- S'engage à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations ainsi subventionnées
- Précise que le mode de gestion retenu par la collectivité est la Régie Directe.

Rénovation de l'éclairage du Boulodrome du Brocas

Monsieur le Maire propose au Conseil de prévoir la rénovation de l'éclairage du Boulodrome du Brocas et présente l'étude faite par le SDEHG.

Avant projet sommaire de l'opération :

- Dépose des 7 mâts et des 14 appareils d'éclairage « vétustes » existants.
- Pose de 4 mâts droits routiers galva décroissant d'une hauteur de 10 mètres, 4 projecteurs 250 watts par mât sur une traverse (soit 8 projecteurs au total)
- Alimentation en câble d'éclairage public en tranchée pour relier les 4 mâts.
- Pose d'un coffret avec interrupteur à clef pour commande de l'éclairage du boulodrome.

Monsieur le Maire précise que le coût total des travaux s'élève à 23 300 € La part restant à la charge de la commune est estimée à 10 487 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription et réalisation des travaux, le conseil municipal demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat Départemental d'Electricité et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 10 487 € sur le budget primitif 2009.